



Mouvement Citoyens Genevois

Fondé le 6 juin 2005

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC:		
01.07.2010	01-02-07-10		
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:			
Objet:	PL 10 648-A		
Copie à:			

Bureau du Grand Conseil

2. rue de l'Hôtel de Ville
1204 Genève

Genève le 1^{er} juillet 2010,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Nous faisons suite au courrier du 30 juin que vous a envoyé le parti des Verts à propos du rapport de minorité du PL 10648-A du député Eric Stauffer.

Nous confirmons que le rapport de la sous-commission des finances déléguée au pouvoir judiciaire, dont le rédacteur était le député Eric Stauffer, n'a pas été approuvé par la Commission des finances. La députée Forster-Carbonnier ne saurait donc être tenue pour responsable de la tenue dudit rapport. Dont acte.

Précisons que, dans le rapport de minorité du PL 10648-A, figure expressément que ledit rapport de la sous-commission n'avait pas été accepté. Comme il est justement rappelé dans le courrier du parti des Verts, la Commission des finances a pris la décision de travailler sur la base du procès-verbal lui-même qui, dans son contenu, était encore plus virulent que le rapport en question.

Le rapporteur de minorité, le député Eric Stauffer, avait décidé, afin d'être totalement transparent, d'inclure le procès-verbal d'audition du pouvoir judiciaire. Il s'agissait de permettre à chacun de juger sur pièces les propos extrêmement virulents qu'avait tenus le pouvoir judiciaire concernant les retards des travaux.

Le Bureau du Grand Conseil, invoquant une disposition légale, a interdit la publication dudit procès-verbal et c'est donc un rapport de minorité amputé d'une pièce maîtresse qui a été publié dans le PL 10648-A.

CP 340
1211 Genève 17
Téléphone : 022 849 73 33
Courriel : info@mcge.ch

Présidence 2010: Eric Stauffer

Vice-présidence 2008-2010 : Roger Golay, Pascal Spuhler, Mauro Poggia, Carlos Medeiros



Mouvement Citoyens Genevois

Fondé le 6 juin 2005

Le Groupe parlementaire MCG ne saurait accepter cette hypocrisie ambiante qui consiste à dire que tout va bien, que tout est sous contrôle, alors que tel n'est pas le cas en particulier pour les conditions de travail du pouvoir judiciaire.

Pour preuve, vous pourrez prendre connaissance des articles de presse de l'époque, reproduits dans le rapport de minorité du PL 10648-A, qui retranscrivent les propos extrêmement virulents du pouvoir judiciaire attestant du bien fondé de l'intervention du MCG.

Pour le MCG, nul besoin de se cacher derrière l'anonymat d'une commission pour émettre une opinion, un fait, une réalité. Le MCG assume pleinement ses propos, c'est pourquoi ce courrier, comme celui des Verts, figurera au Mémorial du Grand Conseil pour les générations futures.

La population a le droit de connaître la vérité.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, mes cordiales salutations.

François Baertschi
Secrétaire général du MCG

CP 340
1211 Genève 17
Téléphone : 022 849 73 33
Courriel : info@mcge.ch

Présidence 2010: Eric Stauffer
Vice-présidence 2008-2010 : Roger Golay, Pascal Spuhler, Mauro Poggia, Carlos Medeiros